

PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET DES VIOLENCES SCOLAIRES. Prévenir, agir, réagir...



**RECHERCHE-ACTION SOUS LA DIRECTION DU PROFESSEUR
WILLY LAHAYE**

Chercheurs responsables : Bruno Humbeeck, Frédéric Hardy

Assistantes de recherche : Laetitia Cambier, Aurore Bisconti

Illustrateur : Maxime Berger

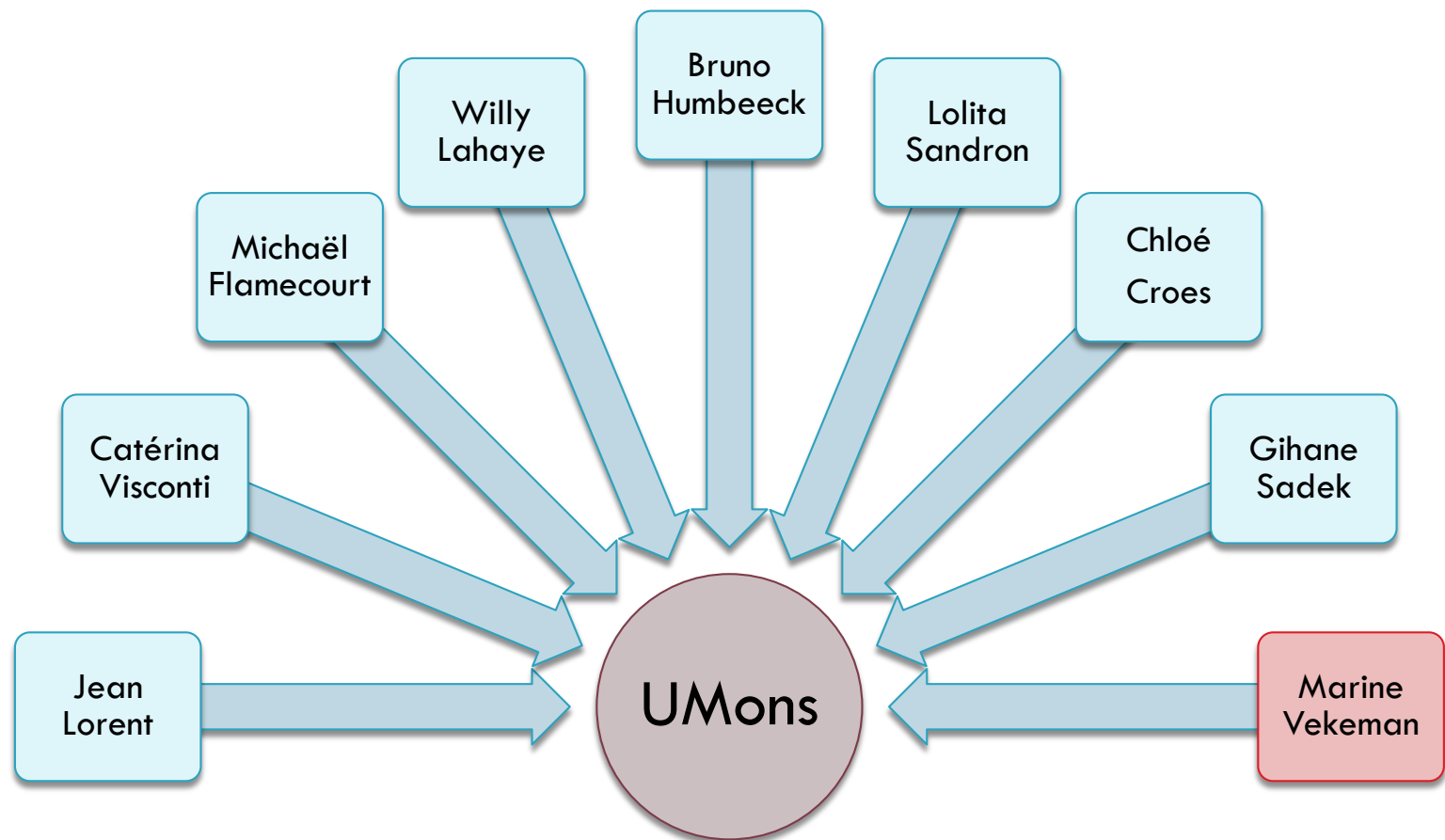
UMONS

CeRiS
Centre de Recherche en Inclusion sociale



**Sciences
de la Famille**

Présentation



Le livre

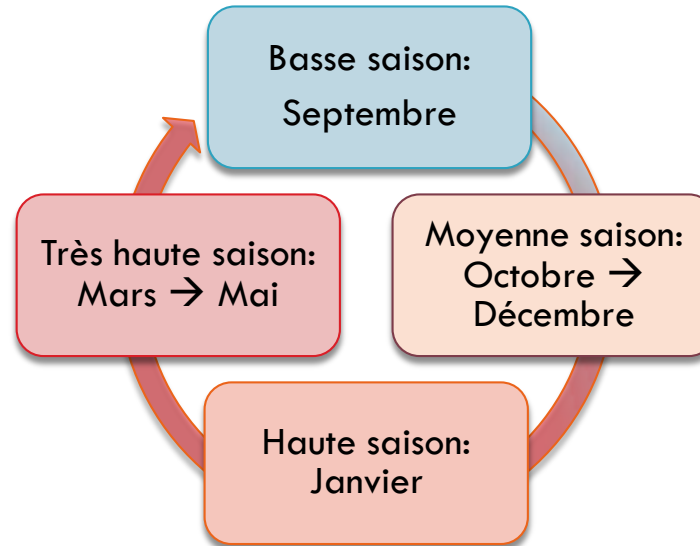


Référence bibliographique:

Humbeeck, B., Lahaye, W., Berger, M. (2016).
Prévention du harcèlement et des violences scolaires.
Prévenir, agir, réagir... Louvain-la-Neuve: De boeck
(Collection Outils pour enseigner).

Nos buts, vos intérêts!

- ▣ La rentrée = Euphorie communautaire
- ▣ Saisons du harcèlement



- ▣ Conséquence: Enseignants fatigués, exténués
- ▣ Notre objectif:
 - **Faire gagner du temps à tout le monde**: direction, enseignants, éducateurs, auxiliaires et parents par la proposition d'outils et de pratiques permettant de **réguler** les conflits.

Parlons « harcèlement »

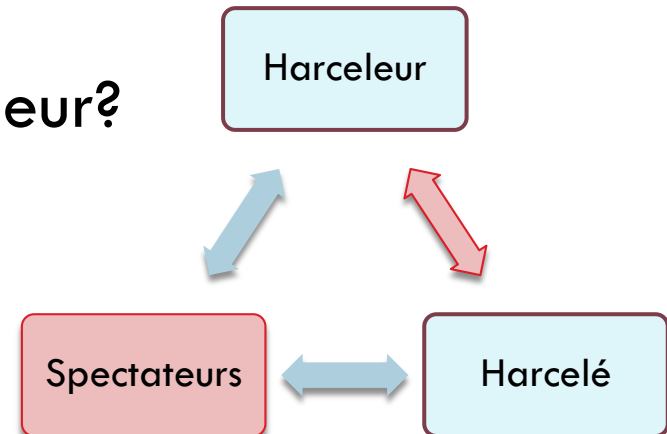
□ Imaginons...

▣ Les petites tapes sur l'épaule...

□ Quel facteur va « créer » un harceleur?

▣ **Les spectateurs!**

→ Reprenons les mêmes situations,
et ajoutons des spectateurs!



▣ Mémo: on parle de harcèlement quand les comportements sont **répétitifs, nuisibles, intentionnels** et induisent un **rapport de force disproportionné** (cf. flèche)

Mise en situation:

« Une journée difficile pour la direction »

BUT DE NOTRE SÉANCE

Donner une réponse satisfaisante à 3 parents venus se plaindre à la direction.



PARENT A



PARENT B



PARENT C



Parent A

- Le concept abordé: les **RÈGLES**
- Quelles règles existent dans votre établissement?
- Définition:
 - ▣ Principe de conduites nécessairement **explicites**;
 - ▣ Fait l'objet d'un **signalement**;
 - *Métaphore du policier*
 - ▣ Varie selon les **lieux**;
 - ▣ Associée à **une sanction systématique** et **identique** pour:
 - Celui qui la **donne**
 - Celui qui la **reçoit**

Une règle imprécise, non affichée et/ou non associée à une sanction → **Règle inexistante!** (Norme)



Parent A

- Il importe de réfléchir, dans votre établissement, à **tous** les lieux qui nécessitent l'instauration de règles.

- Quels lieux?
 - ▣ **La cour de récréation**
 - Sa surveillance est souvent vécue comme une tâche ingrate.
 - Comment réagissez-vous à un événement fâcheux? Que leur demandez-vous?
 - On veut que ça s'arrête! De fait, il ne sert à rien de gérer ces conflits car c'est usant et inutile !
 - Messages envoyés aux enfants:
 - On cherche un coupable sans connaître les fondements du problème.
 - On tranche, on prend parti → sentiment d'injustice.
 - On donne l'impression d'être indispensable → on sera TOUJOURS sollicité.



Parent A

Dispositif N°1: LES BANCS DE RÉFLEXION

- Espaces symboliques de réflexion vers lesquels diriger les enfants en conflit.
- Avantages:
 - Pour les élèves: retrouver le calme et sortir du conflit sans perdre la face.
 - Pour l'enseignant: mettre un terme au conflit sans devoir prendre parti.



Parent A

Dispositif N°2: LA REGULATION DES ESPACES

- CONSTAT: La cour donne une **impression** de lieu de violences.
- Pourquoi?
 1. Présence de différents profils:
 - Les « footballeurs ». En réalité: enfants qui suivent un ballon en criant...
 - 7 à 10% d'élèves qui courent;
 - Des élèves qui marchent;
 - Et enfin (la majorité), des élèves qui stagnent et qui bavardent.
 - Sensation de désordre car tous ces profils partagent un **même espace**.
 2. Présence de cris
 - Or, l'enfant ne le fait qu'en sortant de cet autre espace contraignant qu'est la classe.
 - Répond à votre message de « libération ».



Parent A

- PRINCIPE: Diviser la cour en **3 territoires**. Chaque activité = 1 lieu spécifiquement aménagé et circonscrit.
- 3 zones = 3 règles
 - **Zone bleue (la plus demandée par les élèves)**
 - **Règle:** « Ici, tu ne peux ni courir, ni jouer au ballon. »
 - Zone calme: émergence de nouveaux jeux → bavardage, échasses, jeux de société, lecture,...
 - **Zone jaune**
 - **Règle:** “Ici, tu peux courir mais sans ballon.”
 - **Zone verte**
 - **Règle:** “Ici, tu peux courir et jouer au ballon.”
 - (Eventuellement “**Zone rouge**” pour les lieux interdits d'accès.)



Parent A

□ FONCTIONNEMENT:

- Affichage du règlement (lisibilité pour tous!)
- Si le ballon quitte la zone...
- En cas de transgression des règles...
 - Sanction systématique
 - Carton jaune et carton rouge

□ AVANTAGES:

- Par la mise en place d'**aménagements**, on prévient les problèmes sans que ça nécessite d'investissement.
- L'enseignant **gagne du temps** et de l'énergie.
- Les enfants peuvent **profiter** pleinement de leurs espaces de jeux: le football redevient un sport!
- Par la seule mise en place de ce dispositif, on observe **une réduction de 66% des violences visibles.**



Parent A

- Quels sont les autres lieux sur lesquels il est possible d'agir?
 - ▣ **Les couloirs**
 - Manière de se comporter
 - Stationnement
 - Sens de circulation
 - ▣ **Le réfectoire**
 - Quelle gestion du bruit?
 - Travail sur la construction du niveau sonore grâce à une règle unique
 - ▣ **Les toilettes, les rangs, la gestion des intempéries,...**

- ➔ En équipe, réfléchissez à tous les lieux qui posent problèmes et qui gagneraient à être régulés.

ZOOM



- Les auxiliaires:
 - Acteurs importants du projet.
 - Doivent en être informés et y participer pour éviter un risque de dérégulation.
- L'aménagement du R.O.I.
 - Eviter au maximum l'effet "Convention des Droits de l'Homme": "*se respecter l'un l'autre*",...
 - Eviter les "bonnes paroles" et favoriser la présence de règles.
 - A nouveau, les policiers ne pourraient gérer la circulation en se basant sur cette Convention, il en est de même pour votre école.
 - Un R.O.I. clair = moyen de communication efficace avec les parents et les enfants.
 - Sorte de contrat qui protège l'école en cas de réclamation.

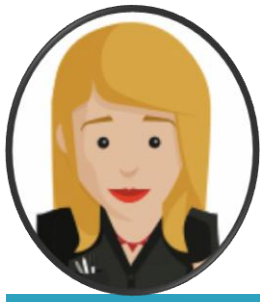


Parent B

- Le concept abordé: les **NORMES**
 - ▣ Quelle distinction entre « règle » et « norme »?
 - ▣ Mise en situation: « La sortie de Gamin »

- Comment réagiriez-vous face à ce parent?
 - ▣ Enfant harcelé = aucune place à l'hésitation!
 - Tant vis-à-vis du parent que de l'enfant.
 - « *Ce n'est plus ton problème, c'est le mien.* »

 - ▣ Le vrai danger du harcèlement est la crainte:
 - D'être confronté à l'agresseur (et des représailles);
 - D'afficher le problème devant tout le monde et d'être reconnu comme victime aux yeux de tous.

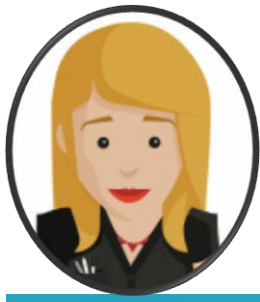


Parent B

- ▣ Quelques indices de repérage
 - Repli sur soi, chute des résultats scolaires, refus d'aller à l'école,...
 - Conséquences: un enfant qui souffre est un enfant qui n'est plus apte à apprendre.

- Comment rassurer de manière efficace l'enfant?
 - ▣ Eviter les 3 questions traditionnelles: qui? Quoi? Quelle punition?
 - ▣ Ne plus s'orienter vers la punition mais vers la médiation!
 - *Que faire pour améliorer la situation des personnes concernées?*
 - *Comment faire pour que chacun puisse exprimer la façon dont il vit la situation? (différent de la version des faits!)*
 - *Que retenir de ceci pour éviter une répétition?*

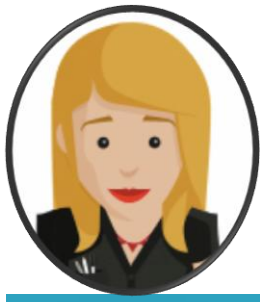
 - ▣ Eviter la mise en place d'espaces de parole non sécurisés!
 - Car l'enfant dominant va monopoliser 80% de la conversation et réduire à zéro la prise de parole du harcelé.



Parent B

Dispositif N°3: LES ESPACES DE PAROLE RÉGULÉS

- ▣ Remettre de l'empathie dans le groupe par l'expression des émotions.
- ▣ Agir sur les violences **invisibles**.
- ▣ Reconnaître les émotions et les exprimer pour éviter les passages à l'acte.
- ▣ 5 règles à respecter **obligatoirement**:
 - « Une émotion se dit et ne se contredit pas. »
 - « C'est l'adulte et exclusivement lui qui, par l'intermédiaire d'un objet d'expression émotionnel ou résolutoire (type bâton de parole), donne et reprend la parole. »
 - « On ne nomme pas, on ne désigne pas et on n'accuse pas. »
 - « L'enseignant fait appel aux ressources du groupe pour trouver une solution. »
 - « L'enseignant assure la permanence, la stabilité et la récurrence de l'espace de parole. »



Parent B

- A quelle fréquence?
 - ▣ Dépend de chaque école.
 - ▣ Possibilité de mettre en place un « baromètre » du climat de classe.
 - ▣ Important: **rester soi-même!** Vous n'êtes pas expert en médiation et on ne vous le demande pas!
- Avantages
 - ▣ Travailler sur les **normes!**
 - **Distinction moquerie >< humour**
 - ▣ Donner la parole à ceux qui en ont **besoin** et non à ceux qui en ont envie.
 - ▣ Etre proactif et non réactif
 - Si dispositif mis en place depuis le début de l'année et dans toutes les classes, on va **prévenir** les situations de harcèlement
 - ▣ L'enfant n'est jamais dans une dynamique de représailles.
 - ▣ Pas de transfert du problème à la maison
 - Parents et enfants soulagés car le problème est traité à la source.



Parent B

Baromètre du climat de classe



Les émotions dans l'espace de parole régulé



Parent B





Parent C

- Le concept abordé: la **LOI**
 - ▣ Elle ne peut être discutée en espace de parole régulé comme une norme.
 - ▣ L'école n'est pas coupée du système dans lequel elle s'inscrit.

Dispositif N°4:
LE CONSEIL DE DISCIPLINE

- 6 situations pour lesquelles faire appel au conseil de discipline
 - ▣ L'élève a quitté l'établissement.
 - ▣ L'élève a porté atteinte aux biens et/ou à l'intégrité physique d'un autre.
 - ▣ L'élève a proféré des injures à caractère raciste.
 - ▣ Un enseignant a le sentiment qu'un élève lui a manqué de respect.
 - ▣ Un élève a menacé ou détruit un élément de la structure institutionnelle ou matérielle de l'école.
 - ▣ Un élève est confronté à une situation de cyberharcèlement.



Parent C

□ Fonctionnement

□ Composition:

- un membre de la direction,
- un membre du corps enseignant,
- un membre de l'équipe éducative.

□ L'élève peut demander un porte-voix

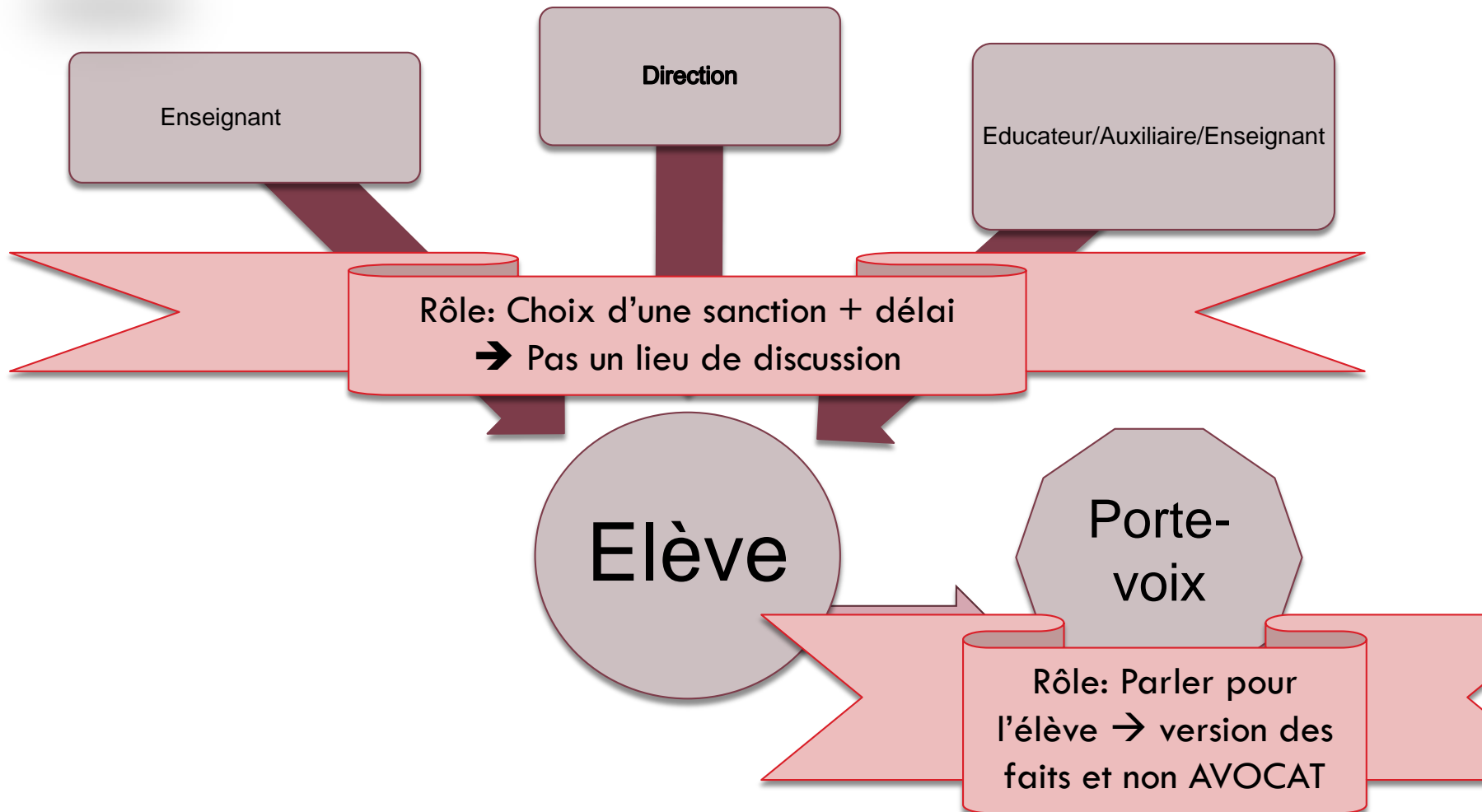
- Obligatoirement un membre du personnel.
- Rôle: pas celui de l'avocat! Il transmet la justification de l'élève par rapport à l'événement, telle quelle!

□ Sanction systématique, même si le fait n'est pas avéré.

- Sanction probatoire: si on n'a plus à se plaindre du même type de comportement pendant X semaines, sanction annulée.
- Enonciation de la sanction attendue en cas de récidive.



Parent C





Parent C

□ Avantages:

□ Pour les parents de l'enfant harcelé:

- Savoir qu'un système est mis en place pour gérer ce type de problèmes.
- Sentiment de protection: une sanction va être mise en place.

□ Pour les parents de l'enfant coupable:

- Informés qu'un conseil de discipline va avoir lieu et de la sanction probatoire → principe de coéducation.
- Respect d'une forme de démocratie juridique:
 - L'élève va pouvoir faire part de sa parole grâce au porte-voix; sentiment de justice.
 - Voie probatoire qui permet le réajustement du comportement et une seconde chance.
 - Evite les sentiments d'injustice → représailles

Pour rappel

- Trois concepts → Trois dispositifs
 - ▣ Règles = régulation des espaces
 - ▣ Normes = espaces de parole régulés
 - ▣ Loi = conseil de discipline

- Vous n'êtes pas seuls!
 - ▣ Soutien à la mise en place du projet dans votre école
 - Votre réseau: AMO, CPMS,...
 - Equipe de l'UMons

- Des questions?